

NOTE D'INFORMATION

Lettre Surmecca : veille santé et sécurité-janvier 2024

Auteur : **Michelle Lhermet**
mlhermet@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 67 48

Date de publication : **14/02/2024**

Dispositions générales

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Outil en ligne gratuit et anonyme pour remplir son DUER

L'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent l'accès gratuit à [l'outil en ligne](#) d'évaluation des risques afin de faire votre évaluation des risques et télécharger votre DUER.

Prévention des pratiques addictives

Prévention des conduites addictives en milieu professionnel : communiqué de l'Anact

Face à des problématiques de conduites addictives, l'Anact propose des clés pour aider les entreprises à mieux comprendre et mieux prévenir [les risques professionnels liés aux pratiques addictives](#).

Incendie, explosion et évacuation

Napo dans « Alerte au feu ! » : mascotte de la prévention de l'INRS

Napo est une série de films d'animation. Les films présentent notamment des personnages qui évoluent dans le monde du travail et sont confrontés à des problèmes de sécurité.

Dans ce [nouveau film d'animation](#), Napo nous guide à travers les règles de base de la protection contre les incendies et les explosions au travail.

Confort au poste de travail et ergonomie

INRS : mesures à prendre en cas de vagues de froid

L'INRS a publié un [focus](#) sur les mesures à mettre en œuvre au travail en cas de vagues de froid.

Postures sédentaires

Outils pour lutter contre les postures sédentaires au travail : publication INRS

Dans un communiqué du 31 janvier 2024, l'INRS propose un ensemble d'[outils de prévention](#) destiné à lutter contre les postures sédentaires au travail mis à disposition des entreprises.

Equipements de travail et moyens de protection

Machines

Des acteurs au service de la prévention (dossier de l'INRS)

Dans le cadre de sa revue technique n° 273 « Hygiène et sécurité du travail », l'INRS a mis en ligne un [dossier](#) consacré aux machines, faisant suite à la parution du nouveau règlement européen (2023/1230/UE).

Etat de santé

Suivi individuel de l'état de santé du salarié

Epuisement professionnel ou burnout : dossier INRS

L'INRS a publié un [dossier](#) relatif à l'épuisement professionnel ou burnout qui peut concerner toutes les professions qui demandent un engagement personnel intense.

Institutions et organismes de prévention

Webinaires relatifs à la prévention des risques professionnels mis en ligne par l'Assurance Maladie - Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels propose une série de 3 webinaires sur le thème « La prévention des risques professionnels : de vos obligations légales à la performance de votre entreprise ».

[L'Oira, un outil pour répondre à votre obligation d'évaluation des risques](#)

[Comment construire un plan d'action efficace ?](#)

[Les clés pour analyser vos accidents du travail et éviter qu'ils ne se reproduisent](#)

Entreprises extérieures et autres travaux ou opérations

Intervention d'entreprise(s) extérieure(s) (EE) sur le site d'une entreprise utilisatrice (EU)

Obligation d'établir un protocole de sécurité en cas d'opérations de chargement et de déchargement

La Cour de cassation se prononce sur l'absence de protocole de sécurité entre une entreprise de transports et une entreprise utilisatrice lors d'opérations de chargement et de déchargement de marchandises.

En l'espèce, un salarié chauffeur de poids lourd employé par une entreprise de transports a été heurté lors d'une opération de chargement, dans l'enceinte d'une autre entreprise.

La cour d'appel a caractérisé l'existence de **circonstances rendant obligatoire l'établissement du protocole de sécurité** prévu par les dispositions des articles [R. 4515-1 et suivants](#) du Code du travail en ce qu'elle a constaté que le salarié de l'entreprise de transport « concourait **habituellement** au chargement, dans son camion, des marchandises » de l'entreprise où il intervenait.

Les juges de la cour d'appel en déduisent que les 2 entreprises « étaient soumises aux dispositions des articles R. 4515-1 et suivants du Code du travail et qu'aucune des 2 sociétés ne rapportant la preuve de l'existence d'un protocole de sécurité, conformément aux constatations faites par l'inspection du travail aux termes de son rapport, leur responsabilité pénale doit être retenue. »

La Cour de cassation valide ce raisonnement.

Pour rappel, les articles R. 4515-1 et suivants du Code du travail régissent les opérations de chargement et de déchargement, opérations réalisées par une entreprise extérieure assurant le transport des marchandises en provenance ou à destination d'un lieu extérieur de l'entreprise utilisatrice (appelée également entreprise d'accueil).

[Cass. crim., 12 décembre 2023, n° 22-84.854](#)

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la mesure, ...)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)